



Après discussion, il a été décidé à l'unanimité des membres présents, de nommer le nom et la rue du nouveau lotissement situé rue Courtier :

- Lotissement du Tilleul
- Rue du Tilleul

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue ainsi que le nom du nouveau lotissement ;

Adopte la dénomination du nom et de la rue du lotissement rue Courtier, comme suit :

- Lotissement du Tilleul
- Rue du Tilleul

Autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **3 - CONVENTION ALSH SIVU RPI BOUTIGNY SAINT-FIACRE ET VILLEMAREUIL**

Madame Le Maire donne lecture de la convention financière du SIVU RPI de Boutigny Saint-Fiacre et Villemareuil pour l'accueil des enfants de Vaucourtois le mercredi.

Participation de 15 € par jour et par enfant, ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, pour une durée de 1 an, renouvelable d'année en année par convention express.

Avis favorable de l'assemblée à l'unanimité des membres présents.

### **4 - CONVENTION ALSH CRECY-LA-CHAPELLE**

Madame Le Maire donne lecture de la convention financière de la commune de Crécy-la-Chapelle pour l'accueil de loisirs des vacances et mercredis

Participation passant à 20 € par jour et par enfant, ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Avis favorable de l'assemblée à l'unanimité des membres présents.

### **5 – DIVERS :**

- a) Enquête publique SMAGE des 2 Morins, ruissellements du 16 juin au 16 juillet. Dossier consultable en mairie aux heures d'ouverture.
- b) Présentation du lotissement du Lavoir (en cours d'instruction). Discussion sur les « sentes piétonnières » qui sont prévues en espace vert. Qui va les entretenir ?
- c) Association Foncière de remembrement de Boutigny. Délibération du 17/06/2011 pour remise des biens à la commune, parcelles ZA 33 – 49 – 62 et 65. Toujours au nom de l'AFRB.
- d) Voir avec la CACPB pour nettoyage des canalisations d'évacuation pluviale pour désengorger les tuyaux.
- e) Détermination numérotage de la rue du nouveau lotissement rue Courtier.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 25.**

Le Maire,  
MICHON Maryse